

Février
2026

La CGT a
TOUJOURS pris ses
responsabilités



Le 15 décembre 2025, toutes les organisations syndicales ont dû voter le budget du COS de l'année 2026 : un montage budgétaire, sous tension, suite au désengagement des financeurs !

Toutes... Sauf, une organisation qui n'a pas souhaité assumer ses responsabilités ↪

C'est dans ce climat que vos élu.e.s CGT ont dû faire des choix, tout en limitant au maximum l'impact pour les ouvrants droits. Et ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que certaines décisions ont été prises mais il nous a fallu garantir :

- la pérennité de l'association
- un budget viable malgré les 500 K€ manquant.

Les comptes de l'association ont été tenus comme il se doit !
Et ce sont bien les décisions de nos financeurs* qui impactent le COS aujourd'hui.

* Nos employeurs et le crédit municipal.



La CGT vous explique les décisions prises :

- **Gel de l'ARS (allocation de rentrée scolaire)** : cette prestation fait partie de l'action sociale envers les familles et permet de compenser un manque de pouvoir d'achat, mais elle constitue une offre supplémentaire aux activités principales du COS. Il s'agit d'un gel provisoire et nous espérons pouvoir la réintégrer au plus vite.
- **Gel de la subvention "séjours scolaires"** : l'aide aux séjours scolaires a été gelée cette année afin de garder les prestations de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs). Vous pouvez cependant avoir une aide de la collectivité.
- **Baisse de la subvention "chèques culture"** : La part de l'ouvrant droit augmente de +0,50€ par chèque culture. Ce choix permet de maintenir 9 chèques culture par semestre, soit 18 par an.
- **Baisse du budget "Arbre de Noël"** : cette baisse permet néanmoins de maintenir l'évènement et le chèque cadeau de Noël des enfants. Et la CGT saura innover pour continuer à faire briller les yeux des petits et des grands.

Vos élu.e.s CGT tenaient à vous informer de ces décisions en toute transparence. ils et elles ont pris leurs responsabilités en participant aux débats et aux votes.
La CGT sera toujours présente pour défendre vos droits.

Et pour rappel... La pétition pour maintenir le budget initial du COS existe encore : signez-là !
<https://chng.it/6yNhcCX7CM>



CGT Nantes Métropole - Ville de Nantes - CCAS
Écoles des Beaux-Arts - Opéras

Le COS, est une association
gérée par des syndicats.

Alors, Le 16 juin 2026
Je vote CGT !